

Barenton-Bugny, le 22 février 2022

NOTICE D'INFORMATION

BRIL (Belle Randonnée Itinérante Linéaire) sur le GR® 12 E3 dans l'Aisne
Itinérance de Montigny-Lengrain au Lac de l'Ailette, du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022

Le séjour est ouvert aux titulaires de la licence FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus.
Ouverture possible aux titulaires d'un « Pass-Découverte » dont la validité couvre le mois de mai 2022.

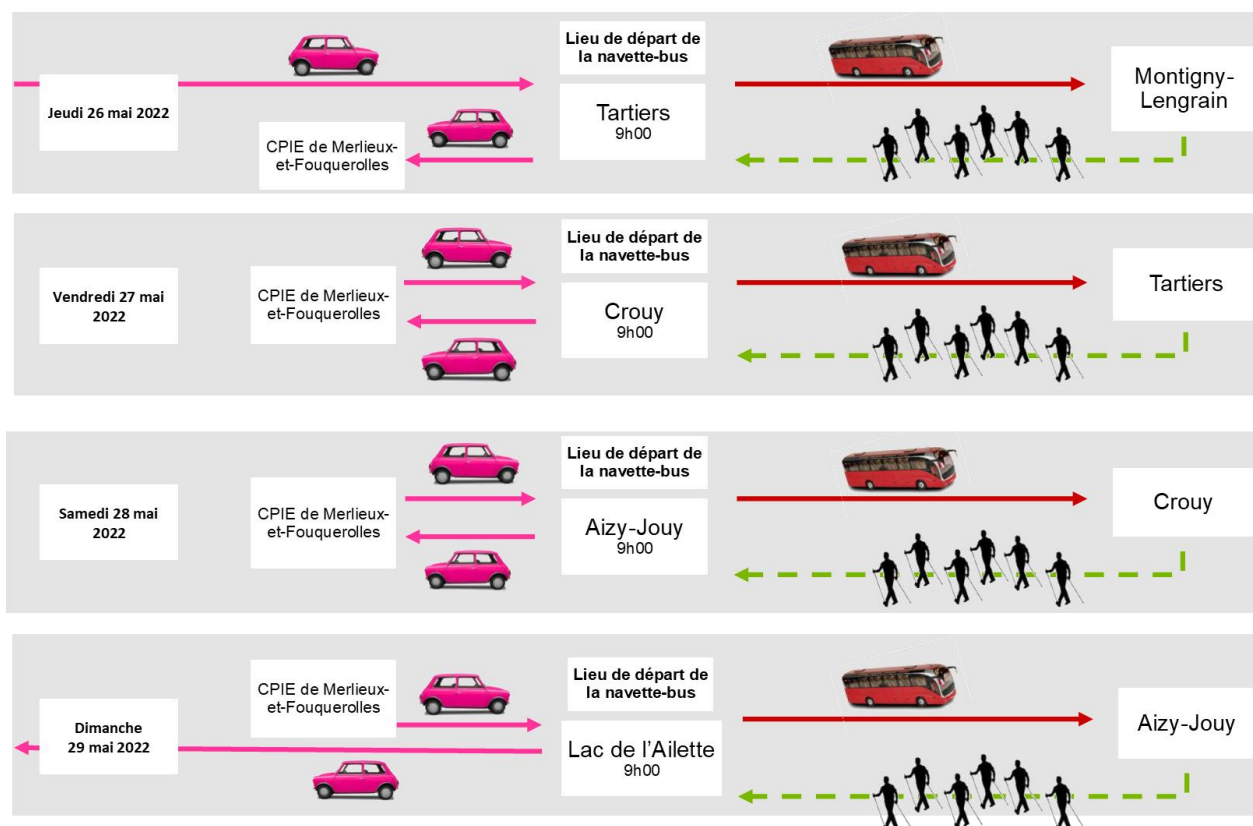
Nombre de participants : 10 au minimum, 40 au maximum.

Dates : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage pour se rendre sur le site de l'hébergement et aux départs des différentes navettes bus.

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre et sur la découverte du patrimoine de notre GR®12 E3. Début du séjour le jeudi 26 mai 2022 à 9h00 à Tartiers. Fin du séjour le dimanche 29 mai 2022 au lac de l'Ailette en fin d'après-midi.



Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@ffrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Jeudi 26 mai 2022 : Randonnée de 20 kms environ de Montigny-Lengrain à Tartiers.
Vendredi 27 mai 2022 : Randonnée de 19 kms environ de Tartiers à Crouy.
Samedi 28 mai 2022 : Randonnée de 20 kms environ de Crouy à Aizy-Jouy.
Dimanche 29 mai 2022 : Randonnée de 20 kms environ d'Aizy-Jouy au Lac de l'Ailette.

HEBERGEMENT :

L'hébergement se fera au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) des Pays de l'Aisne basé à Merlieux-et-Fouquerolles, au cœur du Laonnois. Hébergement en Haute Qualité Environnementale (HQE) équipé de deux panneaux solaires thermiques et d'une chaudière à bois, comprenant des chambres de 4 lits (dont 2 superposés) avec chacune une salle d'eau (douche, lavabo et WC).

CPIE des Pays de l'Aisne

33 rue des Victimes de Comportet 02000 MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES

Tél. : 03.23.80.03.03 Mail : cpie@cpie-aisne.com Site : <https://www.cpie-aisne.com>

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **180 €** par personne pour les licenciés FFRandonnée.

Le coût du séjour est fixé à **200 €** par personne pour les non-licenciés (comprenant la souscription au Pass découverte 1 mois obligatoire)

CE PRIX COMPREND :

- L'hébergement en chambre 4 lits (dont 2 superposés) avec douche et wc dans chaque chambre.
- Les lits faits à l'arrivée
- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour
- Les navettes-bus pour gagner les lieux de départ chaque matin
- L'accompagnement des randonnées par des animateurs de nos associations affiliées
- La souscription au « Pass découverte 1 mois » pour les non-licenciés

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le pique-nique du jeudi midi (pensez à en emporter un dans votre sac !)
- Le linge de toilettes
- Les dépenses personnelles
- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des bulletins (complétés et accompagnés du règlement) avant le vendredi 1^{er} avril 2022. Les chèques (séjour et assurances facultatives) doivent tous être libellés à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA). Ils seront encaissés au 15 avril 2022.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription au séjour, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Les primes d'assurance doivent être réglées lors de l'inscription au séjour. Elles ne sont pas remboursables. Un bulletin par personne à remplir (même si vous ne souscrivez pas à ces assurances facultatives). Règlement par personne ou par couple, à faire à part, par chèque à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne.

PAIEMENTS :

Intégral au moment de l'inscription.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 15 avril 2022 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 15 avril et le 1^{er} mai 2022 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier.
- Annulation faite entre le 1^{er} mai et le 15 mai 2022 : retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation faite après le 15 mai 2022 : retenue de 100% du montant total du séjour

DIVERS :

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à pulls, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméables...

Les mesures sanitaires en vigueur au moment du déroulement du séjour seront bien évidemment appliquées (Pass vaccinal ou test PCR à envisager, port du masque...)

Nos amis les chiens ne sont pas admis, mêmes tenus en laisse.

N'hésitez pas à contacter le Comité de Randonnée de l'Aisne pour de plus amples renseignements :

Monsieur Pierre Goubet, Président commission manifestations

Mail : aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

Tél. : 06 60 14 49 58

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site du Comité de Randonnée de l'Aisne
<https://www.aisne-rando.com/randonner/sejours-et-voyages/>